

CONTRAT DE RESERVATION DE MOBIL HOME

Pour la saison 2006
CAMPING LE PONT LAURIN
La Vallée Gatorge
35800 SAINT BRIAC SUR MER

Entre Mr & Mme MARCHAND Denis 5 Rue de Bagatelle
 ☎ 02-38-57-25-88 45510 VANNES SUR COSSON
 ☎ 06-86-36-40-84

Et le résident

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :

Date d'arrivée : (après 16h) Date de départ :(avant 10h)

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants (-7ans) :

Animaux : OUI NON

Race : Vaccination :

Immatriculation du véhicule :

Mr & Mme Déclare avoir pris connaissance des conditions de location, du tarif en vigueur et s'engage à régler le solde du séjour au plus tard le (*1 mois avant*).

Aucune réservation ne sera prise en considération sans un chèque d'acompte de 30% du montant du séjour, un chèque de 10€ pour frais de dossier, et un chèque de caution de 250 € Les chèques doivent être établis à l'ordre de Mr & Mme MARCHAND Denis.

A faire en triple exemplaire et à renvoyer à l'adresse suivante :

Mr & Mme MARCHAND Denis
 5 Rue de Bagatelle
 45510 VANNES SUR COSSON

Fait à :

Signature précédée de la mention

Le :

« Lu et approuvé »

Reçu par Mr & Mme MARCHAND Denis pour confirmation le :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE MOBIL HOME

Les locations s'effectuent du samedi 16 heures au samedi 10 heures.

Toute demande de réservation sera enregistrée sur demande écrite, accompagnée d'un acompte de 30% , d'un chèque de 10 € pour frais de dossier ainsi qu'un chèque de caution de 250 €.

Un trousseau de clefs vous sera envoyé une semaine avant votre arrivée. Il vous faudra nous le retourner dès la fin de votre séjour.

La caution vous sera restituée à la fin de votre séjour après inventaire et état des lieux, après déduction des éventuelles pertes ou dégradations diverses. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

La taxe de séjour est fixée à 0.15€ par jour/personne, payable avec le solde 1 mois avant votre arrivée.

Toute réservation vous sera confirmée par retour de courrier du contrat de réservation fait en trois exemplaires.

ANNULATION

Du fait du camping

En cas d'annulation par le camping d'un séjour pour des raisons qui lui sont propres, l'exception de cas de force majeure, le client sera remboursé de toute somme versée.

Du fait du client

Toute annulation doit être faite par écrit. En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte sera retenu.

Moins de 30 jours avant le début du séjour, tous les versements seront retenus.

Pour tout retard non signalé, la location devient disponible 24 H après la date d'arrivée prévue, passé ce délai, la réservation sera annulée et les versements resteront acquis.

Le Mobil Home est équipé de matériel de cuisine, de table et de literie (à l'exception des draps).

Chaque locataire est tenu d'effectuer un inventaire et d'informer le propriétaire le jour même d'éventuelles anomalies.

Le nettoyage du Mobil Home est à la charge du locataire 61 € seront retenus sur la caution si celui-ci, n'a pas été effectué.

Chaque locataire se doit de respecter le règlement intérieur du camping.

A défaut du non-respect de celui-ci, la somme de 180 Euros sera retenue sur la caution.

Les animaux doivent être tenus en laisse. Leurs propriétaires devront se munir du carnet de vaccination à jour.

Une machine à laver le linge et un sèche linge sont mis à disposition des utilisateurs. Ceux-ci s'interdisent l'utilisation des sanitaires réservés aux campeurs.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le :